

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 6-408-1930 Certificat d'aptitude aux fonctions judiciaires coloniales.

n° 6-408-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1930

Numéro JO
n° 408 du 30/11/1930

Date du numéro
30 novembre 1930

TEXTE INTÉGRAL

la première session de l'examen spécial pour l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions judiciaires coloniales sera ouverte au ministère des colonies le jeudi 15 janvier 1931.